

MINISTERE DE L 'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

<p>SOUS-DIRECTION DE LA POLITIQUE DES FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL Bureau des Enseignements Technologiques et Professionnels 1 ter, avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP Tél.: 01-49-55-51-56</p>	<p>NOTE DE SERVICE DGER/POFEGTP/N97/N°2090 DATE 19 SEPTEMBRE 1997 CLASSEMENT</p>
<p>LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE A MESSIEURS LES DIRECTEURS REGIONAUX DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET</p>	
<p>OBJET: Définitions, modalités d'organisation et recommandations pédagogiques relatives aux épreuves communes à toutes les options du BTSA (épreuves 1, A, B, C et EPS sous forme terminales ou de contrôles certificatifs en cours de formation).</p> <p>DATE DE MISE EN APPLICATION: immédiate (pour la session d'examen de 1999).</p>	
<p>PLAN DE DIFFUSION</p> <p>Administration centrale - Diffusion B Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt Directions de l'Agriculture et de la Forêt des DOM Inspection Générale de l'Agriculture Hauts-Commissariats de la République des TOM Conseil Général de l'Agronomie Inspection de l'Enseignement Agricole Etablissements Publics Nationaux et Locaux d'Enseignement Agricole Unions Nationales Fédératives d'Etablissements Privés</p> <p>POUR INFORMATION</p> <p>Organisations Syndicales de l'Enseignement Agricole Public Fédérations d'Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Agricole Public</p>	

En complément de l'arrêté du 25 juin 1997 modifiant divers arrêtés portant création d'options du BTSA, et actualisant les modules communs de celui-ci, cette note a pour but de diffuser dans un seul document l'ensemble des informations relatives aux épreuves communes (définitions, recommandations pédagogiques, grilles d'aide à l'évaluation) qu'elles soient terminales ou sous la forme de contrôles certificatifs.

Il s'agit des épreuves suivantes:

épreuve 1 concernant les modules D31 et D22,

épreuve A concernant les modules D11 et D12,

épreuve B concernant le module D22,

épreuve C concernant le module D21,

épreuve d'éducation physique et sportive concernant le module d'EPS.

Cette note de service annule et remplace la note de service 2087 du 27 août 1992. Elle annule la partie concernant le cadrage des certificatifs des épreuves A, B, C et EPS de la note de service 2106 du 12 octobre 1995.

Edgar LEBLANC

EPREUVE 1
EXPRESSION FRANCAISE ET
CULTURE SOCIO-ECONOMIQUE

I - EXTRAIT DE L'ARRETE D'ACTUALISATION DES MODULES COMMUNS

1) Objectif de l'épreuve

Cette épreuve doit permettre de juger les capacités suivantes du candidat :

- capacité à s'exprimer par écrit
- capacité de compréhension, d'analyse, de synthèse,
- capacité à présenter un point de vue argumenté,
- capacité à mobiliser des connaissances.

Le sujet proposé aux candidats se réfère à un thème culturel et socio-économique mis en oeuvre dans le cadre des modules D22 et D31 et des activités pluridisciplinaires. Chaque année une note de service précise les thèmes au programme pour une promotion.

2) Nature de l'épreuve

L'épreuve est une production écrite qui s'effectuera sur la base de quelques documents fournis. L'un d'eux, document principal d'environ mille mots développe une thèse. Les autres documents présentent des informations ou des points de vue contradictoires ou complémentaires. L'ensemble de ces documents est lisible en moins d'une demi-heure. L'épreuve dure quatre heures intégrant le temps de lecture des documents. L'épreuve est organisée en deux parties:

Première partie:

Objectif: vérifier que le candidat a compris le texte du document principal en mobilisant ses référents culturels et socio-économiques.

Nature: le candidat répond à des questions portant sur la compréhension du texte principal.

Deuxième partie:

Objectif : vérifier que le candidat sait, dans une situation de communication donnée, s'exprimer par écrit.

Nature: le candidat, à partir de documents fournis et de ses référents culturels et socio-économiques, expose un point de vue, l'illustre et l'argumente.

3) Evaluation

Elle est assurée, à partir d'une grille nationale, par deux examinateurs qui seront choisis parmi les enseignants concernés par la préparation de cette épreuve, français, éducation socioculturelle, sciences économiques et sociales.

II - RECOMMANDATIONS PEDAGOGIQUES

1) Caractéristiques de l'épreuve

L'objet de cette épreuve est de vérifier que le candidat maîtrise des moyens de communication qu'il aura à utiliser dans sa vie sociale et professionnelle, tant au niveau de la compréhension d'un texte qu'à celui de la production d'un message écrit ciblé.

L'épreuve consiste en un travail sur documents qui vise deux objectifs, de nature différente mais complémentaires.

Dans une première partie, il s'agit, à travers des réponses, concises mais précises, à une ou plusieurs questions, de vérifier l'aptitude du candidat à comprendre, de façon dynamique, un

texte. La compréhension est un processus qui mobilise de façon interactive l'analyse du texte et l'ensemble des savoirs du lecteur se rapportant au texte étudié.

Dans une seconde partie, le candidat est invité à produire un texte dont l'objet, la forme particulière ainsi que le public auquel il est destiné sont précisés par les consignes données dans le sujet.

Dans cette épreuve, le candidat aura à mobiliser des connaissances acquises dans l'étude des modules D22 et D31 et dans celles des thèmes au programme.

La première partie de l'épreuve repose sur l'étude d'un document principal de 1.000 mots environ. Ce document, en langue française, est un texte d'auteur : sociologue, économiste, essayiste, ethnologue, journaliste ... Il présente, à propos d'un problème ayant trait au programme, un point de vue personnel. La production attendue du candidat ne doit pas consister en un développement mais en des réponses brèves, clairement et précisément formulées.

Dans la deuxième partie, le candidat doit mettre en oeuvre des capacités à exprimer un point de vue personnel argumenté et adapté à une situation de communication précise. Les arguments, exemples, illustrations utilisés par le candidat seront empruntés tant au texte d'auteur et aux autres documents fournis qu'à ses connaissances personnelles. Les documents fournis pour cette deuxième partie pourront être de nature variée (textes en français, tableaux, graphiques ...).

Le public destinataire et la forme de la production demandée sont précisés dans le libellé du sujet. Ce public peut être caractérisé par son sexe, son âge, ses activités socio-professionnelles, son lieu de résidence. Il pourra s'agir, par exemple : de condisciples du candidat, de professionnels, d'acteurs institutionnels ... La forme particulière de la production attendue se référera explicitement à un type d'écrit social (article de presse, lettre) ou professionnel (note, lettre). La longueur de la production attendue, habituellement l'ordre de trois à quatre pages manuscrites, pourra éventuellement être précisée.

2) Préparation de l'épreuve

Pour chaque promotion d'étudiants outre les contenus spécifiques des modules D22 et D31, le programme de référence de cette épreuve est constitué des thèmes culturels et socio-économiques dont l'étude est obligatoire et précisée par note de service. Celle-ci vise à développer chez les étudiants une culture qui leur permette d'interroger leurs pratiques professionnelles et sociales actuelles et ultérieures

La bibliographie proposée pour l'étude des thèmes ne constitue pas une liste d'ouvrages au programme et ne se veut pas exhaustive. Elle signale, néanmoins des ouvrages qui exposent un certain nombre de problèmes et la façon de les aborder, et ayant trait au champ des connaissances, des interrogations et des recherches relatives au thèmes du programme.

Bien évidemment, la préparation à cette épreuve sera étroitement concertée entre les membres de l'équipe pédagogique qui interviennent dans les modules D22 et D31 ou dans le cadre des activités pluridisciplinaires.

3) Evaluation de l'épreuve

Une grille d'évaluation, jointe, indique le cadre général de l'évaluation de cette épreuve. Elle est adaptée, de façon précise, à chaque sujet proposé, notamment en fonction de la (ou des) question(s) en première partie Une telle grille nationale sera diffusée à chaque atelier de correction, pour chaque session de l'examen.

EPREUVE A - TRAITEMENT DE DONNEES

Modules concernés : D11, D12.

I- EPREUVE TERMINALE

1) Objectif de l'épreuve

L'épreuve a pour objectif d'évaluer les capacités suivantes :

- choisir et utiliser, dans une situation donnée un modèle mathématique donné (module D11);
- éventuellement, analyser un problème donné proposer une démarche de résolution s'appuyant sur l'utilisation de l'outil informatique (module D12).

2) Nature de l'épreuve

L'épreuve est écrite et dure trois heures. Elle est constituée de plusieurs exercices ou problèmes dont certains sont adaptés à l'option selon le référentiel actualisé.

3) Evaluation de l'épreuve

Elle est réalisée, à partir d'une grille nationale critériée, par un ou deux examinateurs choisis parmi les enseignants concernés par l'enseignement de ces modules.

La part des questions relatives au module D12 ne peut excéder 7 points par rapport à un total de 20 points affectés à l'épreuve.

II - EPREUVE SOUS LA FORME DE CONTRÔLES CERTIFICATIFS (CCF)

- Un ou deux certificatifs sur le D11.

L'analyse des statistiques et des probabilités sont obligatoirement évaluées ainsi qu'un dernier point portant sur la partie spécifique à l'option selon le référentiel actualisé. En analyse, on évitera si possible l'étude traditionnelle de fonctions définies par une formule a priori. On s'efforcera si possible d'évaluer des applications de l'analyse.

A titre d'exemple:

- en statistique à deux variables: ajustements avec un ou plusieurs changements de variables faisant intervenir des fonctions logarithmes, exponentielles ou puissances.
- en probabilités: fonctions densité, de répartition, espérance mathématique, variance d'une variable aléatoire continue
- applications économiques dans certaines options: coût marginal, élasticité

- Un certificatif sur le D12.

Certificatif essentiellement pratique le candidat doit au moins montrer sa capacité à utiliser un ou deux des logiciels généraux tels les traitements de textes, tableurs, bases de données. Le traitement de texte ne peut pas être le seul support.

EPREUVE B

Module concerné D22 et les activités pluridisciplinaires qui lui sont rattachées.

I - EPREUVE TERMINALE : *PROJET ECRIT D'UN PRODUIT DE COMMUNICATION*

1) DEFINITION ET MODALITES D'ORGANISATION

a) Objectif de l'épreuve

Cette épreuve doit permettre d'évaluer les capacités suivantes du candidat :

- capacité à se situer dans un processus de communication,
- capacité à concevoir une démarche créative et mettre en oeuvre une technique particulière propre à un moyen d'expression.

b) Nature de l'épreuve

L'épreuve est une production écrite de trois heures, y compris le temps de lecture des documents, elle peut s'accompagner d'une production graphique.

Elle s'effectue sur la base d'un support documentaire destiné à aider le candidat, composé d'éléments d'information et de documents d'ambiance d'ordre graphique, photographique ou plastique.

L'énoncé précise l'objet du processus de communication et induit ses motifs, les circonstances et le public concerné. L'épreuve comporte deux parties :

Première partie:

Objectif: vérifier que le candidat sait analyser une situation de communication et concevoir une stratégie cohérente qui en découle.

Nature: le candidat expose par écrit la démarche qu'il a suivie en précisant :

- la stratégie utilisée au travers : du public ciblé, des objectifs qu'il s'est fixés, des moyens mis en oeuvre, des étapes de la démarche suivie,
- les raisons du choix d'un moyen d'expression, support de communication.

Deuxième partie:

Objectif : vérifier que le candidat sait mobiliser ses capacités d'expression et de créativité afin de produire un message destiné à un public déterminé.

Nature : le candidat rédige une note d'intention puis réalise, concrètement, l'élaboration d'une des phases significatives, composante du support choisi.

A titre d'exemples:

- affiche: esquisse (format A3 maximum), composition, indication de couleurs,
- dépliant: mise en page (titres, sous-titres, principaux éléments d'information),
- émission de radio: conducteur, grille retenue pour un entretien,
- réunion: thèmes, documents préparatoires canevas,
- montage de diapositives ou de film vidéo: synopsis et découpage technique d'une courte séance.

Le candidat peut apporter, pour cette épreuve, tout matériel destiné à faciliter son expression graphique et plastique (par exemple: ciseaux, feutres couleurs, papier couleur, colle ...). Le matériel informatique n'est pas autorisé.

c) Evaluation de l'épreuve

Elle est assurée par un ou deux examinateurs choisis en fonction du sujet proposé parmi les enseignants concernés par la préparation de cette épreuve, français et éducation socio culturelle, à partir d'une grille d'évaluation nationale critériée jointe en fin de cette partie.

2) RECOMMANDATIONS PEDAGOGIQUES

Le projet que le candidat a rédigé doit permettre d'évaluer deux capacités interdépendantes l'une de l'autre :

- capacité à se situer dans un processus de communication,
- capacité à concevoir une démarche créative et mettre en oeuvre une technique particulière propre à un moyen d'expression.

Il ne peut s'agir d'évaluer les capacités du candidat à se situer dans un processus de communication strictement professionnel à élaborer un produit de communication se rapportant au secteur du BTSA auquel il appartient, le sujet proposé étant commun à toutes les options du BTSA rénové.

Il ne s'agit pas non plus d'une épreuve de type "Communication publicitaire", même si les méthodes et les exigences de ce type de communication peuvent servir utilement de référence dans la formation.

a) Nature de l'épreuve

L'énoncé du sujet propose un contexte social ou culturel dans lequel doit s'établir une démarche de communication. L'objet et les motifs de ce processus sont donnés; ils induisent des situations et des publics concernés. Cet énoncé peut éventuellement être proposé sous la forme d'un cas. Il est alors précisé dans une fiche descriptive, pouvant comporter un cahier des charges sommaire.

A partir de cette proposition le candidat, après avoir analysé le contexte et la situation de communication, imagine un processus et conçoit une démarche susceptible d'atteindre l'objectif recherché.

Il fait le choix d'un moyen de communication et d'expression -un support- en fonction de son adaptation à la situation, de la stratégie qu'il envisage, et de ses compétences. Il présente ce support sous la forme d'un projet de conception écrit.

Dans l'ensemble du projet, le candidat peut imaginer des circonstances et des situations concrètes qui précisent et enrichissent les données fournies dans l'énoncé du sujet.

Les documents accompagnant le sujet, en nombre limité, ne sont que des appuis informatifs, et éventuellement plastiques, à la conception du produit.

b) Nature du produit de communication

Par "produit de communication", il faut entendre toute production cohérente dont l'objectif est d'établir une relation avec un public, un groupe, dans le cadre d'un processus défini.

Dans sa forme la plus simple, cette production peut se confondre avec un support de communication (ou "média") et la démarche de "médiatisation" qui l'accompagne. Les supports peuvent être d'ordre écrit et graphique (une plaquette, un dépliant, un dossier de presse, un "journal"), graphique et plastique (une affiche, une exposition, un stand), audiovisuel (un diaporama, une vidéo, une émission radio, un "didacticiel" informatique) ...

Il est possible cependant de concevoir des produits d'animation, à objectif de communication, qui peuvent éventuellement inclure plusieurs supports (une réunion, un forum, une manifestation, une animation de rue, une journée "portes ouvertes", etc....).

c) Production attendue du candidat

Elle doit comporter trois phases distinctes:

1) sous une forme rédigée, deux pages maximum, l'analyse de la situation de communication et la présentation de l'ensemble de la démarche retenue.

Le candidat justifie, dans ce contexte, le choix d'un moyen de communication particulier, dont il va approfondir la mise en oeuvre dans les deux phases suivantes.

2) la présentation d'une note d'intention

Il s'agit d'une description, claire et attractive, et la plus complète possible, du produit de communication retenu.

Le candidat l'organise et l'illustre comme il l'entend. Les choix qui devraient présider à la réalisation du produit y sont expliqués: conception générale, choix du message, choix techniques, choix esthétiques relatifs au support, aspects pratiques et éventuellement budgétaires ...

3) la réalisation d'une phase significative de l'élaboration du produit

Cette restitution écrite, éventuellement graphique et plastique dépend évidemment de la nature du produit envisagé: ébauche d'une affiche, programme d'une manifestation, documents préparatoires à une réunion, canevas propres à différents supports, synopsis, etc.

Le candidat peut également choisir de présenter, après l'avoir bien situé, un élément particulier du produit, qu'il juge significatif: une courte séquence d'un montage audiovisuel un moment particulier d'une animation ...

L'essentiel est qu'il prouve son savoir-faire, sa capacité à mettre en oeuvre concrètement le produit qu'il envisage.

d) L'évaluation de l'épreuve

La grille d'évaluation précise les critères à prendre en compte dans la correction, les performances attendues, dans chacune des trois phases de l'épreuve, et les barèmes correspondants.

Elle repose sur les deux exigences complémentaires auxquelles le projet du candidat doit répondre : l'adaptation nécessaire du produit qu'il propose (au contexte, au public visé, aux objectifs ...) et la créativité dont il fait preuve, à la fois dans la démarche, le choix du produit sa conception et son début de mise en oeuvre.

On peut envisager le cas où un candidat concrétise particulièrement ses intentions dans la troisième partie de l'épreuve: s'il a choisi, par exemple un produit réalisable en grande partie pendant l'épreuve. Dans ce cas, il est possible de modifier l'équilibre des barèmes entre la deuxième phase (note d'intention) et la troisième (éléments de réalisation). On ne pourra cependant descendre le barème au dessous de cinq points pour chacune de ces parties.

e) Préparation de l'épreuve

Il va sans dire que les performances attendues ne peuvent se réaliser dans le temps d'un examen que si le candidat a reçu et intégré une formation à cet effet, étayée d'apprentissages progressifs et variés. Les apprentissages s'inscrivent logiquement dans l'ensemble des objectifs du module D22.

Il est notamment indispensable que la formation intègre en tenant compte des pré-acquis l'élaboration, en groupe ou individuellement, des supports variés, dont au moins une de manière approfondie.

3) GRILLE D'EVALUATION

GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE TERMINALE B

PROJET D'UN PRODUIT DE COMMUNICATION

	CAPACITES	CRITERES	INDICATEURS DE REUSSITE	BAREME
1ère partie	Analyser une situation de communication	Précision	Toutes les composantes de la situation sont identifiées et précisées. L'analyse des données est faite en profondeur.	/2
	Concevoir une démarche de communication	Pertinence Clarté Organisation Imagination	La démarche intègre nettement les résultats de l'analyse. Le choix des moyens et support(s) est justifié. Les idées - forces sont mises en évidence. Les différentes phases sont décrites; elles sont cohérentes et dynamiques. Les propositions sont riches et créatives.	/5
2ème partie	Concevoir un produit de communication	Précision et exhaustivité Pertinence Technicité Lisibilité Créativité Efficacité	Tous les aspects sont décrits et expliqués. Le message est adapté et les choix sont justifiés. Les codes, règles, techniques spécifiques au support sont respectés. La note d'intention a une bonne qualité d'évocation. Le produit est suffisamment élaboré et imaginé. Le produit est susceptible d'avoir de l'impact.	/8 Cf. commentaires
3ème partie	Réaliser un élément significatif de l'élaboration du produit	Pertinence Savoir-faire Présentation	Il n'y a pas d'erreur importante de conception. Les techniques propres au support sont utilisées. La présentation est soignée et a une bonne valeur d'exemple.	/5

II - EPREUVE SOUS LA FORME DES CERTIFICATIFS (CCF)

Cette épreuve doit évaluer les trois capacités énoncées ci-dessous (relatives aux objectifs du référentiel de formation indiqués) :

- en affectant le même coefficient à chacune d'elles,
- en l'organisant en deux ou trois contrôles,
- en équilibrant les supports écrits, oraux et les travaux pratiques (individuels ou de groupe).

1) ANALYSER, STRUCTURER DES INFORMATIONS ECRITES (Obj. 12, 13, 21, 22)

Il s'agit d'évaluer les capacités des candidats:

- à dégager les contenus informatifs, les thèmes et problématiques majeurs de divers documents écrits, si possible de nature professionnelle,
- et/ou à en rendre compte en produisant un texte adapté à une situation déterminée, par exemple professionnelle.

Il ne s'agit donc pas de demander aux candidats de réaliser des résumés des documents fournis, ou un essai personnel, ni de contrôler ses capacités à travers un questionnaire.

Ce contrôle évalue des capacités différentes de l'épreuve 1 du groupe 1. Il ne doit pas se référer au support thématique culturel et socio-économique, sauf dans le cas d'un dossier documentaire où son utilisation est possible.

2) CONCEVOIR ET ELABORER UN PRODUIT DE COMMUNICATION A DOMINANTE NON ECRITE (objectifs 21, 23, 24)

Le contrôle peut se dérouler en temps limité ou résulter de travaux pratiques personnels ou de groupe. Dans les deux cas, l'évaluation porte :

- sur le produit réalisé pour la moitié de la note au maximum,
- sur une restitution individuelle orale ou écrite.

Les critères de l'évaluation peuvent s'inspirer de ceux proposés dans la grille nationale de l'épreuve B du groupe 2 "Projet écrit d'un produit de communication".

Si l'on a fait le choix d'un support oral il convient d'évaluer un produit spécifique et préparé, et non d'évaluer l'oral à l'occasion d'un entretien ou d'une simple présentation.

3) ANALYSER UNE SITUATION DE COMMUNICATION INTERPERSONNELLE OU S'INSCRIRE DANS UN PROCESSUS D'INTERACTION (obj. 31, 32, 33, 34 ou 41, 42, 43)

En début de formation, l'équipe pédagogique fait le choix d'une évaluation formative ou certificative de l'objectif 4: projet " Initiative et Communication " (PIC)

1er cas: l'objectif 4 n'est pas évalué d'une manière certificative l'évaluation certificative doit alors porter sur l'objectif 3 (31, 32, 33 ou 34) à partir d'une situation de communication interpersonnelle.

2ème cas: l'objectif 4 est évalué d'une manière certificative: l'évaluation porte sur la conception et la mise en oeuvre du PIC: objectifs 42 et 43. Cette évaluation peut reposer pour 50 % au maximum de la note finale' sur le travail du groupe qui a conçu et mis en oeuvre le PIC à partir des documents issus du dispositif de suivi (dossier " démarche " fiches " itinéraires " ou carnets de bord...) ou de l'observation du tuteur concernant les phases de communication interpersonnelle.

Les compétences individuelles sont évaluées dans le cadre d'une restitution individuelle écrite ou orale (objectifs 421, 422, 431, 432, 433).

Le PIC devant inclure la réalisation d'un support de communication celui-ci peut être évalué de manière certificative, comme le prévoit le point 2 du cadrage. Le plan d'évaluation ne comptera alors que deux certificatifs; celui reposant sur le PIC ayant un coefficient de 2 sur 3.

Excepté la réalisation d'un support de communication, la grille d'évaluation des PIC ne doit pas prendre en compte des critères relatifs aux réalisations auxquelles aboutissent les projets (culturels, sportifs, professionnels...) puisque ces réalisations n'ont pas fait l'objet d'apprentissages dans le cadre du module D22.

EPREUVE C - LANGUE VIVANTE

Module concerné D21 et les activités pluridisciplinaires qui peuvent lui être rattachées.

I - EPREUVE TERMINALE (extrait de l'arrêté d'actualisation du 25 juin 97)

OBJECTIF: cette épreuve doit permettre d'évaluer la capacité du candidat à communiquer efficacement en langue étrangère.

NATURE : il s'agit d'une épreuve orale qui comporte deux parties. Chaque partie compte pour 50 % de la note globale.

1) Compréhension de l'oral : Son objectif unique est d'évaluer la compréhension de la langue parlée.

Le candidat se présentera à l'épreuve muni d'un baladeur en état de marche. L'évaluation se fera à partir d'un enregistrement sonore de bonne qualité, d'une durée deux à trois minutes, fourni par l'examineur et accompagné d'une grille de compréhension

L'enregistrement sonore sera, par son contenu, conforme au programme du module D21. Il pourra être extrait d'une bande à usage pédagogique, d'actualités radiophoniques ou de tout enregistrement en langue étrangère présentant les caractéristiques de la langue parlée.

La grille de compréhension, libellée en français sera remplie en français. L'évaluation ne prendra en compte ni la qualité de l'expression, ni l'orthographe. La grille ne fera l'objet d'aucun commentaire, elle sera remise à l'examineur qui la corrigera immédiatement après le départ du candidat.

2) Entretien en langue étrangère

Son objectif est d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer oralement en langue étrangère, à l'occasion d'un entretien entre le candidat et l'examineur.

Le thème de cet entretien sera choisi par l'examineur et il sera conforme aux objectifs et au programme du module D21.

Afin de guider ou stimuler la réflexion du candidat, l'examineur pourra joindre au sujet un document court ne présentant pas de difficulté majeure de compréhension, document iconographique, plan, schéma, tableau de chiffres, graphique, titres et chapeaux d'articles de journaux ou magazines, courte coupure de presse, bref extrait de texte n'excédant pas une centaine de mots, correspondance, etc....

De son côté, le candidat pourra présenter une liste qu'il aura constituée lui-même de thèmes abordés au cours de sa formation, de manière collective ou individuelle (rapport du stage principal, compte-rendu d'autres stages ou d'un séjour à l'étranger, projet professionnel, étude personnelle, etc. .).

Il pourra aussi s'il le souhaite, annexer à cette liste des documents variés de même nature que ceux qui ont été évoqués précédemment (documents courts permettant d'amorcer ou d'enrichir la discussion).

Ces procédures visent à faciliter la mise en oeuvre d'une situation de communication aussi naturelle que possible afin d'apprécier l'aptitude du candidat à prendre une part active dans une conversation en langue étrangère, à réagir aux sollicitations de son interlocuteur, à l'intéresser et, éventuellement, le convaincre.

L'objectif prioritaire de l'épreuve n'est pas de vérifier des connaissances d'ordre culturel et encore moins des connaissances scientifiques ou techniques.

Il est rappelé que les "thèmes possibles" figurant dans la colonne "contenus" du programme pour l'objectif n° 5, sont uniquement des exemples et n'ont pas de caractère obligatoire ou limitatif.

DUREE : la durée totale de l'épreuve est de cinquante minutes:

- trente minutes sont consacrées par le candidat à la préparation des deux parties de l'épreuve.

Il dispose librement de son temps de préparation.

- vingt minutes sont consacrées à l'entretien avec l'examineur. Le candidat commencera l'entretien par une présentation orale de quatre à cinq minutes.

EVALUATION : elle est assurée par un enseignant de la langue étrangère concernée, à l'aide de grilles jointes. Pour l'évaluation de la compréhension de l'oral, l'examineur utilise la grille de compréhension et y ajoute le barème qu'il établit en fonction de chaque enregistrement sonore.

DICTIONNAIRES : l'usage de dictionnaires monolingue et bilingue est autorisé.

II- EPREUVE SOUS LA FORME DE CONTRÔLES CERTIFICATIFS (CCF)

Nombre: 2 ou 3 certificatifs sont à organiser, 2 certificatifs dans les options IAA et TC.

Nature: il s'agit d'évaluer chacune des quatre capacités linguistiques fondamentales:

- compréhension de l'oral
- expression orale,
- compréhension de l'écrit
- expression écrite.

Evaluation: chacune des quatre capacités est évaluée avec le même coefficient.

L'orientation professionnelle de la formation doit être prise en compte par le choix de certains supports d'évaluations.

GRILLE D'AIDE A L'EVALUATION

NOM :

Prénom :

DATE :

EPREUVE : BTSA – Epreuve C 1ere partie

COMPREHENSION de L'ORAL (SUR 10)

Fiche à remplir en français – Selon le document, certaines rubriques peuvent ne pas s'appliquer

	I) Compréhension globale	7 Pts/10
Nature du document et/ou origine		
Intervenants (identité, fonction, qualité,...)		
Contexte (lieu, époque,...)		
Thème(s) général(aux)		
Idées principales		
	II) Compréhension détaillée de l'ensemble du document Il ne s'agit pas de faire une traduction	3 Pts/10
Argumentation, points de vue défendus, etc..		
Dates, lieux, chiffres, %, sigles, etc... (préciser le contexte)		
Autres éléments, y compris sous-entendus, atmosphère, humour, ton, etc...		
TOTAL 1ere partie		/10

GRILLE D'AIDE A L'EVALUATION

NOM :

Prénom :

DATE :

EPREUVE : BTSA – Epreuve C 2ème partie

ENTRETIEN (SUR 10) expression orale

Capacités évaluées	exemples	barème
SAVOIR INTERESSER ET CONVAINCRE	<ul style="list-style-type: none"> - conversation superficielle et peu intéressante - des idées mais manque de conviction - présentation rigoureuse, argumentation cohérente et riche 	/2
SAVOIR COMMUNIQUER	<ul style="list-style-type: none"> - aucune initiative, réagit peu aux sollicitations de l'examineur - capable de prendre la parole mais peu à l'aise dans les échanges - participe activement à la conversation, prend des initiatives 	/2
CORRECTION ET RICHESSE GRAMMATICALE	<ul style="list-style-type: none"> - nombre importants d'erreurs nuisant gravement à l'intelligibilité - propos globalement compréhensibles malgré des erreurs parfois graves - langue correcte et variée, peu d'erreurs de syntaxe 	/2
VOCABULAIRE	<ul style="list-style-type: none"> - très limité, nombreuses hésitations - limité mais efficace - riche, précis et varié 	/2
CORRECTION PHONOLOGIQUE : - rythme et intonation - phonèmes - accents de mots	<ul style="list-style-type: none"> - propos rendus inintelligibles - globalement compréhensible avec un effort - aisément compréhensible 	/2
TOTAL 2ème partie		/10
REPORT	report de la première partie	/10
TOTAL de l'épreuve C	note arrêtée par le jury, en points entiers	/20